

Nous prenons l'initiative de l'Après-Nous

Lettre générale aux pouvoirs de la solidarité — version du 5 septembre 2026

Nous sommes des personnes impliquées, des parents et des proches concernés. Nous parlons ici en citoyens.

Une même inquiétude nous unit : demain, qui accordera du temps et de l'attention à notre enfant ou à notre proche ? Qui recherchera avec cette personne ce qu'elle pense, ressent, veut ou refuse ? Qui la défendra et la protégera lorsque cela sera nécessaire ? Qui s'occupera activement et durablement de sa situation ? Qui vérifiera que les aides et les compensations répondent réellement à ses besoins, à ses choix et à sa vie ? Comment tous ces gens-là seront-ils soutenus par les institutions ?

Cette inquiétude ne concerne pas seulement le jour où nous ne serons plus là. Elle existe depuis longtemps, et aujourd'hui lorsque nous ne pouvons plus être présents, temporairement ou durablement. L'Après-Nous se prépare tout au long de la vie : c'est pourquoi nous en prenons l'initiative maintenant.

Le système de solidarité, les institutions, les droits, la protection juridique, le logement, les aides, les soins, les services et les actions associatives sont indispensables. Ils apportent des protections, des compétences et des réponses essentielles. Mais ils ne peuvent garantir à eux seuls cette continuité humaine auprès de chaque personne vulnérable.

Notre proposition complète l'existant : faire naître ou renforcer, et faire durer avec chaque personne impliquée, son propre cercle de personnes de confiance — son Petit Toit. Ce cercle vise à organiser et à assurer une continuité humaine autour d'elle, en alliance avec le système de solidarité.

Ce cercle est formé de personnes physiques de confiance. Ce cercle appartient à la personne impliquée. Il se constitue et évolue avec elle, selon ce qu'elle exprime, souhaite, accepte ou refuse. Celle-ci en choisit les membres ou peut décider de ne rien constituer. Le cercle peut réunir des membres de sa famille, des amis, des voisins, des bénévoles ou des professionnels.

L'engagement de chacun est libre et peut évoluer. Lorsqu'un professionnel participe dans le cadre de son activité, il continue d'agir selon sa mission et ses responsabilités. Les institutions, les associations et les services peuvent apporter au cercle des droits, des renforcements, des moyens, des compétences et des appuis pour l'aider à exister et à durer, mais ils ne peuvent ni le remplacer ni se l'approprier.

Les Grands Toits doivent soutenir le Petit Toit, sans le tenir, et faire alliance avec lui.

Pour que cette organisation humaine fonctionne, cinq rôles doivent pouvoir être tenus, ensemble et dans la durée. Ces cinq rôles ne sont ni des catégories de personnes, ni des métiers, ni des fonctions. Une même personne peut tenir plusieurs rôles, et chaque rôle peut être partagé entre plusieurs personnes ou acteurs, avec des degrés d'engagement et des

durées différentes. Les personnes qui entourent la personne impliquée peuvent elles-mêmes être vulnérables. Personne n'a à porter tous les rôles, seul ou indéfiniment.

Tout part de la vie de la personne impliquée et tout doit revenir à elle. Elle demeure une personne de volonté, de choix, d'expression et d'initiative. Autour d'elle, il faut pouvoir lui accorder du temps et de l'attention, rechercher avec elle ce qu'elle pense, ressent, veut ou refuse, la défendre et la protéger contre tout, tout le temps, partout, s'occuper activement et durablement de sa situation, et rendre les aides et les compensations effectives. Les Grands Toits ont à soutenir l'ensemble des acteurs qui tiennent ces rôles, en donnant à la personne et à son cercle les droits, les renforcements, les moyens et les appuis nécessaires pour agir et durer.

Historiquement, les mouvements parentaux et familiaux ont conquis des droits, créé des établissements, développé des services et renforcé la protection des personnes vulnérables de façon remarquable. Notre initiative s'inscrit dans cette histoire et propose de la prolonger. Nous voulons ajouter ce qui manque encore : autour de chaque personne, une continuité humaine individuelle à vie qui relie tout ce qui existe et demeure à travers les lieux, les organisations et le temps.

Les institutions savent créer, autoriser, financer et évaluer des organisations, des services et des réponses professionnelles. Cependant, la construction, autour de chaque personne, d'un cercle de personnes de confiance qui reste extérieur aux institutions et n'appartient qu'à elle ne relève pas naturellement de leurs cadres habituels.

Cette proposition leur demande un déplacement important : soutenir ce qu'elles ne dirigent pas et veiller à l'existence de ce qui ne leur appartient pas. Nous avons besoin de leur alliance pour faire émerger, reconnaître, sécuriser et expérimenter cette innovation systémique, sans la transformer en une reprise de réponse institutionnelle.

Nous proposons de partir de toutes situations, toutes différentes, de tous âges, de toutes conditions. Pour chacune d'elles, il s'agira de faire naître ou de renforcer, avec la personne impliquée, son propre cercle de personnes de confiance, puis d'organiser les soutiens nécessaires pour qu'il puisse être reconnu, respecté et agir, et pour que les personnes qui le composent puissent se relayer et le faire durer.

Nous demandons aux pouvoirs de la solidarité de prendre officiellement acte de cette initiative citoyenne et d'ouvrir maintenant une démarche officielle avec une délégation de personnes impliquées, de parents et de proches concernés. Le besoin, le sens, les exigences essentielles et la conduite de l'initiative doivent rester entre leurs mains. Nous demandons à ces pouvoirs de la solidarité de soutenir une première expérimentation et de rechercher avec nous les cadres juridiques, les droits, les renforcements, les moyens et les coopérations nécessaires.

Nous leur demandons également d'encourager des territoires, des associations, des professionnels et des institutions prêts à faire alliance avec les personnes impliquées et leurs Petits Toits, de prévoir une évaluation indépendante portant sur les effets réels pour les personnes et leurs proches, et de vérifier que tout soutien apporté respectera l'origine citoyenne de la démarche sans conduire à une reprise en main institutionnelle.

Cette initiative s'appuie sur plusieurs années de recherches, de travaux, de mises en situation et de propositions élaborées par DEDIÎ, un laboratoire d'idées citoyen. Des pistes avancées existent déjà pour faire reconnaître juridiquement un droit à une humanité de proximité,

soutenir les cercles de personnes de confiance, préciser les cinq rôles et faire évoluer leur reconnaissance. Les ressources et les productions de DEDIÎI sont ouvertes et mises gratuitement à disposition. Ses contributions sont offertes et son appui demeure au service des personnes et de l'initiative citoyenne.

Nous demandons aujourd'hui aux pouvoirs de la solidarité de faire alliance avec cette initiative, de la reconnaître, de la soutenir et de permettre son expérimentation dans des situations réelles.

Nous appelons également toutes les personnes impliquées, les parents, les proches concernés, ainsi que toutes celles et ceux qui peuvent aider cette démarche, à s'y reconnaître, à la soutenir et à la porter avec nous. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que chaque personne vulnérable puisse, tout au long de sa vie, compter sur son propre cercle de personnes de confiance.

Initiative citoyenne portée par des personnes impliquées, des parents et des proches concernés.

Avec l'appui libre et gratuit de DEDIÎI, laboratoire d'idées citoyen.